Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le
ID : 018-200000933-20250605-RLPIDOCSCOMP-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE VIERZON
MAIRIE
TÉL. 02 48 58 87 87
FAX 02 48 58 87 88
Mail : mairie-clemont@orange.fr

CLÉMONT
1, PROMENADE CHRISTIAN FROMION
18410 CLÉMONT

SERVICES TECHNIQUES
TÉL. 06 81 43 11 06

AGENCE POSTALE COMMUNALE
TÉL. 02 48 58 80 00

ÉCOLE - CANTINE
TÉL. 02 48 58 83 49

GARDERIE PÉRISCOLAIRE
TÉL. 02 48 58 83 95

SITE
www.clemont.fr

ARRETE DU 29/11/2013

Fixant les limites d'agglomération
sur les RD 7, 79, 176 et 923
Commune de Clémont

Le Maire de Clémont,

Vu le code la route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques,

Vu le livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la 1ère partie (généralités) modifiées, relative à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

A titre de régularisation, il est nécessaire de fixer les limites d'agglomération sur le territoire de la Commune de Clémont,

ARRETE

Article 1- Les limites de l'agglomération de CLEMONT sont fixées comme suit :

RD 7 (côté Isdes) : PR 6 + 750
RD 79 (côté Ménétréol sur Sauldre) : PR 41 + 057
RD 79 (côté Cerdon) : PR 42 + 349
RD 176 (côté Argent sur Sauldre) : PR 11+ 340
RD 923 (côté Brinon sur Sauldre) : PR 13 + 715
RD 923 (côté Aubigny sur Nère) : PR 14+ 330

Article 2 - Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 3 - Les dispositifs de signalisation nécessaires sont mis en place conformément aux dispositions de 1ère partie (généralités) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 - M. le commandant du groupement de Gendarmerie du Cher, M. le Maire de Clémont, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils seront dentinaires.

Le Maire
B. Martin

MAIRIE DE CLEMONT 18 (Cher)

Accusé de réception en préfecture
018-211800677-20131129-29112013_1-AR
Date de télétransmission : 16/12/2013
Date de réception préfecture : 16/12/2013

Maison de la Pêche Clémont

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le
ID : 018-200000933-20250605-RLPIDOCSCOMP-DE

Limites d'agglomération

Clémont
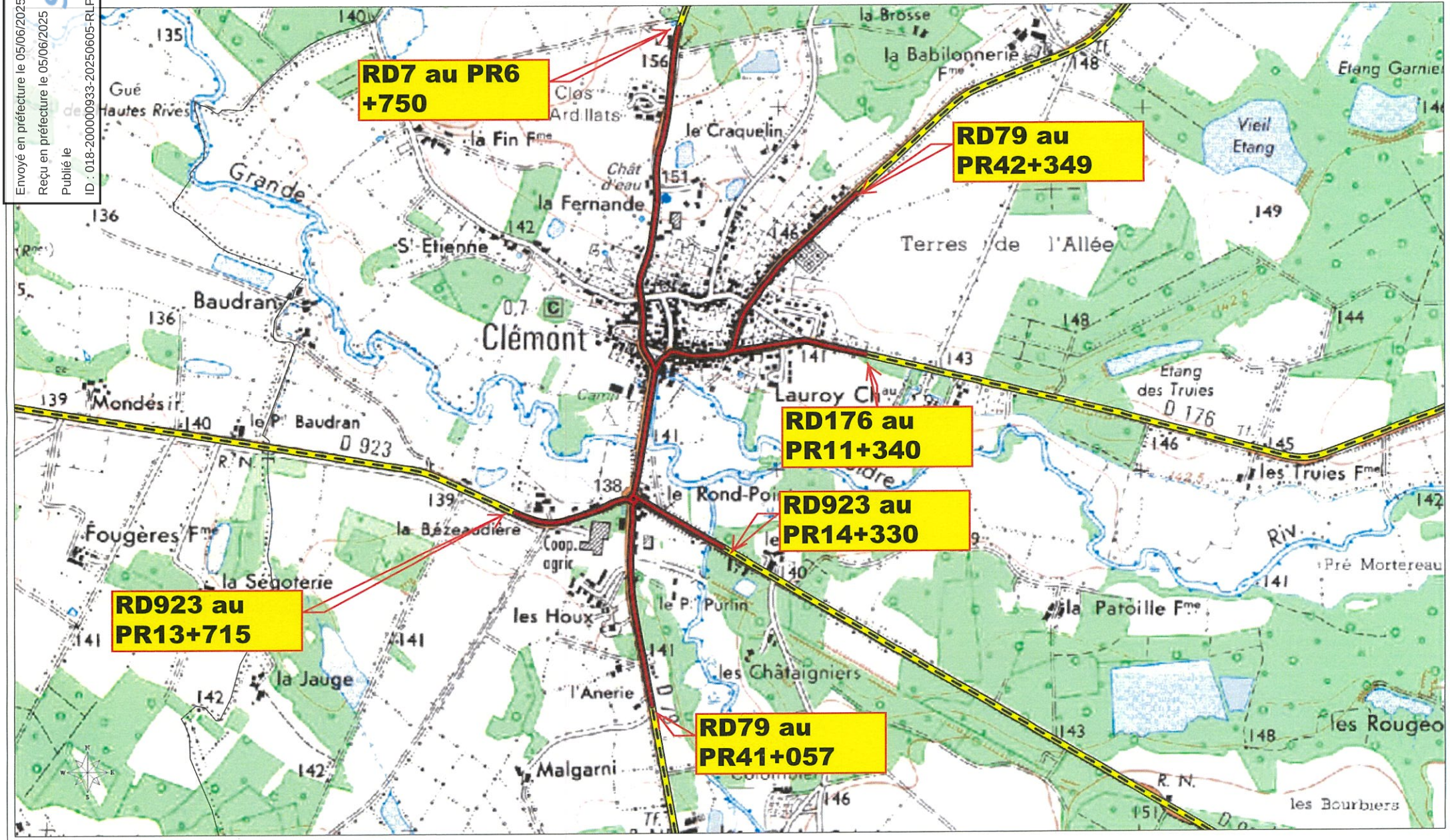
CHER DÉPARTEMENT 18